

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/09/2009

Réception par le Prefet : 28/09/2009

Publication : 02/10/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-12-4-6

Séance du vendredi 25 septembre 2009

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DES DIFFERENTS SERVICES DE LA SOLIDARITE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E6-2008 du 20.03.2008 complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26.03.2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° 2008-5-1-9 du 11 et 12 décembre 2008 adoptant le Budget Primitif 2009.
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° 2008-5-4-3 du 11 et 12 décembre 2008 adoptant le Budget Primitif 2009 Prévention Sociale et Médico Sociale (Politique G01-G02-G03)
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° 2008-5-4-2 du 11 et 12 décembre 2008 adoptant le Budget Primitif 2009 actions en faveur des Personnes Handicapées (Politique I02)
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité, de la Politique de la Ville, de l'Insertion et du Logement en date du 25 août 2009
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ Accorde dans le cadre de l'Action Sociale des subventions pour un montant de 19 550 € aux Associations telles que détaillées dans le rapport.
- ☞ Autorise le Président à signer la convention avec chacune des Associations mentionnées dans le rapport, sur le modèle des documents types approuvés en Commission Permanente du 11 mai 2007.
- ☞ Autorise le Président à signer la convention avec l'Association Aides et Interventions à Domicile, sur le modèle du document type, se rapportant à l'animation en salle d'attente, approuvé en Commission Permanente du 29 mai 2009.

☞ Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget primitif 2009 :

- Opération 2009-G731-1761 -imputation 65-51-6574-3007-010
- Opération 2009-I721-9999 – imputation65-52-6574-3137-010
- Opération 2009-G713-821- imputation 65-42-6574-2937-010
- Opération 2009-G722-9999 -imputation 65-41-6574-2977-010

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions